

# Info.pl@ine

ZOOM SUR

CÉRÉALES



LABOUR D'HIVER

N°5 – 10 novembre 2004 - 4 pages

Pucerons encore peu présents, mais restez vigilant.

Affinez les réglages.

## AGRO-METEO

Les températures ont tendance à baisser pour atteindre les normales de saison. Cette baisse des températures va certainement ralentir l'action des herbicides céréales sans pour autant nuire à leur efficacité.

Prévisions des stades de blé à titre indicatif :

| Date de semis | Levée (1 feuille) | 3 feuilles  | Début tallage |
|---------------|-------------------|-------------|---------------|
| 5 octobre     | -                 | -           | 9 novembre    |
| 15 octobre    | -                 | 20 novembre | 28 novembre   |
| 20 octobre    | -                 | 27 novembre | 6 décembre    |
| 25 octobre    | 7 novembre        | 8 décembre  | 18 décembre   |
| 5 novembre    | 24 novembre       | 31 décembre | -             |
| 10 novembre   | 30 novembre       | -           | -             |

## ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : 4 feuilles à 8 feuilles)

### P Désherbage de rattrapage

Il existe peu de solutions de rattrapage.

Ø Sur laitérons, matricaires : LONTREL 100 à 1 l/ha + huile (coût de 50 à 60 €/ha). Au moment de l'application les températures doivent être supérieures à 10-12°C. Il ne doit pas pleuvoir dans les 4 heures qui suivent l'application.

Ø Sur sanves et ravenelles : il est encore trop tôt pour intervenir avec du CENT 7. Le colza doit avoir subi une période de froid et être dans un bon état végétatif.

Nous reviendrons sur ses conditions d'application après les premières périodes de froid.

### P Bore : pas d'apport systématique

Le colza est une plante qui a des besoins assez importants en bore. Cependant, les apports de cet élément ne sont pas à systématiser mais peuvent être réservés aux situations à risque.

Les risques de carence existent dans les cas suivants :

Les sols sableux avec un risque de déficit hydrique et une faible teneur en bore.

ou

Les sols avec une forte teneur en calcaire actif et un pH > 7,5

Ø Dans ces cas, apporter par pulvérisation foliaire 400 g maximum de bore/ha à l'automne à partir de 5-6 feuilles ou courant montaison au printemps, par temps poussant et en l'absence de rosée ruisselante sur la végétation.

BLE (stade : semis à début tallage)

## P Pucerons

Il convient de toujours bien surveiller les parcelles. Les pucerons ne sont pas présents dans toutes les parcelles, leur population semble évoluer lentement mais ils peuvent encore causer des dégâts en particulier dans les blés qui ont levé tôt.

Les températures plus fraîches de cette semaine ne seront pas suffisantes à les faire disparaître. Des températures moyennes de +5°C suffisent pour que les pucerons se multiplient.

Pour les tuer, les gelées doivent atteindre -8 à -10°C pendant plusieurs jours.

Ø Maintenir la vigilance.

## P Désherbage

Il est toujours temps de profiter de créneaux climatiques favorables pour réaliser des herbicides de post-levée précoce dans les parcelles les plus « sales ».

# STRATEGIE AGRONOMIQUE

## CONDITIONS DE LABOUR

Les semis d'automne réalisés, beaucoup d'entre vous se lancent dans les labours pour les cultures de printemps.

Les objectifs du labour sont de 3 ordres :

- refaire de la macro-porosité pour faciliter la circulation de l'eau et accélérer le réchauffement du sol en sortie d'hiver dans les types de sol suivants : Limons Battants, Limons Argileux, Argiles Sableuses ou Sables Argileux et Sables Limoneux Engorgés ;
- rattraper la structure suite à une récolte difficile du précédent dans les Limons Francs ;
- gérer les adventices et les résidus de récolte par un enfouissement et un mélange sur l'ensemble de l'horizon travaillé.

Les réglages concernent d'abord le tracteur, puis l'attelage de la charrue au tracteur, et s'affinent au champ :

- la pression des pneumatiques pour une bonne adhérence (souvent la pression mini des pneus) ;
- la distance intérieure entre pneus (2 fois la distance entre l'axe de la charrue et l'arrêt extérieure du premier soc) ;
- le déport latéral permet d'ajuster l'équilibre pour respecter la règle précédente ;
- la géométrie de l'attelage permet avec la longueur des 2 chandelles et le 3<sup>ème</sup> point d'obtenir un centre de traction vers le milieu avant du tracteur ;
- la profondeur de travail par le 3<sup>ème</sup> point et la roue de jauge (voir ci-dessous) ;
- l'aplomb par son réglage des cliquets de verrouillage ou butées de retournement permet d'obtenir une position des axes de charrue perpendiculaires au sol ;
- le talonnage et le devers de pointe affinent ces réglages pour que le bâti de la charrue reste dans un plan parallèle au sol.

Si le labour est réalisé en début d'hiver, il doit être le plus dressé possible, avec le maximum de mottes.

Pour obtenir un labour bien dressé, respecter les conditions suivantes :

- La profondeur de labour doit correspondre au  $\frac{3}{4}$  de la largeur d'un soc, soit pour une charrue de :

| Largeur par corps | Profondeur de travail |
|-------------------|-----------------------|
| 14 "              | 27 cm                 |
| 16 "              | 30 cm                 |
| 18 "              | 34 cm                 |

- Labourer lentement : 4 à 5 km/heure.

- La charrue doit être équipée de versoirs hélicoïdaux ou mixtes. Seuls, les sols avec une forte proportion d'argile (Limons Argileux, Limons Argileux Engorgés, Argiles Limoneuses, Argiles Engorgées et Argilo-Calcaires) demandent des versoirs cylindriques.

Dans certains sols (Limons Battants, Sables Calcaires, Sables Sains et Sables Limoneux engorgés), il est préférable de labourer juste avant l'implantation des cultures de printemps. Dans ce cas, la vitesse peut être augmentée à 5-6 km/h.

**Attention**, un labour trop précoce favorise la levée des adventices. Dans ce cas, appliquer un herbicide non sélectif avant la reprise de printemps ou faire un travail superficiel en faisant attention à ne pas laisser de plantes qui puissent se repiquer, et à ne pas provoquer de lissage.

Les rasettes doivent être réglées au minimum (5 à 8 cm de profondeur) pour éviter d'envoyer les résidus en fond de raie. Si ce n'est pas possible, enlever les rasettes.

## DIAGNOSTIC DE MAUVAISES HERBES RESISTANTES

La résistance de graminées à certains herbicides est un phénomène connu depuis plusieurs années. Mais attention, tous les échecs de désherbage ne peuvent pas être ramenés à cette seule cause. Seul un test au laboratoire permet de confirmer la présence de graminées résistantes dans une parcelle.

Ä Les graminées qui peuvent être concernées sont : vulpins, ray-grass et folle avoine. Les familles d'herbicides touchées sont les « fops » (CELIO, PUMA, ILLOXAN, FUSILADE...) et les « dymes » (STRATOS, CENTURION...). Ce sont des familles d'herbicides utilisées dans un grand nombre de cultures.

Ä Avant de soupçonner un phénomène de résistance, vérifier si l'échec ne peut pas provenir d'une autre cause :

- Choix du produit (ex : ILLOXAN est parfois insuffisant sur vulpin).
- Choix d'une dose : les doses doivent augmenter avec le stade de développement des adventices.
- Les conditions météo au moment de l'application et après le traitement. Des plantes stressées sont parfois moins sensibles aux herbicides.
- L'action des herbicides peut être très lente en particulier lorsque les températures sont basses.

Ä Après avoir examiné les autres raisons d'un échec et si le doute persiste, on peut essayer de tripler la dose de produit sur quelques plantes et suivre leur évolution. Si les plantes ne sont pas détruites, faire confirmer la résistance par un test en laboratoire.

## INFORMATION REGLEMENTAIRE

### BONNES CONDITIONS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES (BCAE)

Bien respecter les 3% de couverts environnementaux

Dans le cadre de la mise en place de la conditionnalité des aides PAC en 2005, il est prévu l'obligation d'implanter 3% de sa surface (SCOP + gel + lin + chanvre) en « couvert environnemental ».

Pour vous aider, vous pouvez utiliser la grille de calcul ci-dessous :

|  | Exemple |                         | Votre exploitation |
|--|---------|-------------------------|--------------------|
| Votre linéaire de cours d'eau  | 2 000 m | (a)                     | m                  |
| Choisissez largeur de la bande enherbée  | 5 m     | (b)                     | m                  |
| Pour une largeur de 5 m, cela représente une surface de                        | 1 ha    | (c) = (a*b)/10 000      | ha                 |
| Votre surface en céréales, oléoprotéagineux, chanvre, lin                      | 90 ha   | } 90 + 4 + 6 = 100 x 3% | ha                 |
| gel non cultivé  | 4 ha    |                         | ha                 |
| gel industriel   | 6 ha    |                         | ha                 |
| Votre couvert environnemental (3%) doit concerner                              | 3 ha    | (d)                     | ha                 |
| Si le gel non cultivé est inférieur à (c), vous remplissez le critère          |         |                         |                    |
| Si non, vous devez consacrer en couvert environnemental                        | 2 ha    | (d)-(c)                 | ha                 |
| plafonné à 3% de la Surface Céréales, Oléagineux, Protéagineux, chanvre et lin |         |                         |                    |

Ce couvert doit être positionné obligatoirement au long des cours d'eau par des bandes enherbées de 5 à 10 m de large.

Pour atteindre les 3% de couverts environnementaux, vous devez réserver d'autres parcelles. Pour cela, plusieurs cas se présentent :

- vous n'avez que de la jachère énergétique : pas d'autre obligation.
- vous avez de la jachère non cultivée : vous devez compléter pour atteindre 3%.
- vous avez des prairies : vous pouvez les mettre en Couvert Environnemental.

*Pour plus de renseignements, contactez Laurent ROYER au 01 64 79 30 84*



Rédacteurs : Eric Bizot, Anne Papin, Sébastien Piaud, Laurent Proffit, Laurent Royer  
Chambre d'Agriculture 77, Pôle Agronomie et Environnement, 418, rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine  
e-mail : [agronomie.environnement@agri77.com](mailto:agronomie.environnement@agri77.com) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08

**Toutes rediffusion et reproduction interdites**